



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2022_623

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET MOYENS GÉNÉRAUX

**RECOURS À LA CENTRALE D'ACHAT DE L'UGAP POUR L'ACQUISITION D'UN
VEHICULE D'INTERVENTION POUR LE CPI DE DIVION - SIGNATURE D'UN BON DE
COMMANDE**

Considérant que la Communauté d'agglomération doit procéder à l'acquisition d'un véhicule d'intervention pour les besoins du Centre de Première Intervention de Divion,

Considérant que l'UGAP propose, dans des conditions économiquement avantageuses, un Renault Master Fourgon équipé correspondant au besoin, pour un montant total de 30 608,43 € HT selon le devis établi,

Considérant qu'il est donc nécessaire de signer le bon de commande correspondant,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la passation de commandes auprès d'une centrale d'achat conformément aux règles en vigueur.

Le Président,

DÉCIDE de signer un bon de commande avec la centrale d'achat UGAP ayant pour objet l'acquisition d'un véhicule Renault Master Fourgon pour les besoins du CPI de Divion, pour un montant global de 30 608,43 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le ... 4 .OCT. 2022

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



Mannessiez

MANNESIEZ Danielle

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : - 5 OCT. 2022

Et de la publication le : - 5 OCT. 2022

Par délégation du Président
La Conseillère déléguée,



Mannessiez

MANNESIEZ Danielle